



CRÉDIT PHOTO : HUUB KEULERS

Guide PARASPORTS

Fédération Française de Baseball et Softball




FFBS
FÉDÉRATION FRANÇAISE
BASEBALL & SOFTBALL



DIDIER SEMINET

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
(FFBS)

*L'insertion des Personnes en Situation de Handicap (PSH), soit près de **20% de la population française** au sein de notre société, est une cause nationale dont nous sommes aujourd'hui tous garants. L'accueil des PSH dans une structure sportive adaptée aux besoins de chacun reste un **enjeu majeur pour le sport** en tant que vecteur d'inclusion sociale. Utilisé comme outil de prévention de santé publique, le sport répond notamment à différents enjeux des risques liés à la sédentarité, d'autant plus sur les PSH.*

*Dans cette lignée, la Fédération Française de Baseball et Softball est membre du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et travaille sur le volet Sport et Handicap au travers de sa **Commission Sport Pour Tous**.*

*Côté performance, **l'Équipe de France de Blind Baseball** a d'ailleurs participé à son premier Championnat d'Europe en 2023. Des opportunités sont à venir et des travaux sont d'ailleurs en cours sur des projets internationaux de développement des disciplines paraspportives Baseball, Softball et Baseball5.*

*Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont notamment servi de coup de projecteur pour les athlètes porteurs de handicap : qu'ils soient paraplégiques, amputés, aveugles ou déficients intellectuels, avec une exposition accrue des sportifs et sportives en situation de handicap. Un **héritage** qu'il est nécessaire de poursuivre **pour une société inclusive** !*

*Au travers de sa Commission Sport Pour Tous, la FFBS a une **mission d'appui** et joue un **rôle de relayeur d'informations et de facilitateur** auprès de ses structures affiliées ayant des projets d'accueil du public en situation de handicap.*

*Accompagner les clubs vers la structuration et l'accessibilité de leur offre paraspportive s'inscrit dans le **Projet Sportif Fédéral** de la FFBS, en vue de la promotion des pratiques par tous et pour tous des disciplines Baseball, Softball et Baseball5 sur le territoire.*

Dans le cadre de l'appel à projet PSF, la Fédération dispose chaque année de moyens, permettant aux structures territoriales porteuses de projets de développement sur la thématique Sport et Handicap d'être accompagnées financièrement sur des actions structurantes.

*Les projections de la Fédération sur ces sujets sont multiples. Il s'agira en effet de **créer un réseau et un groupe de travail**, avec les acteurs de terrain et des experts des pratiques paraspportives afin d'harmoniser les pratiques, notamment en sport adapté.*

*La FFBS souhaite également poursuivre ce développement au travers du Blind Baseball (discipline structurée au niveau européen) et participer à l'essor de nouvelles disciplines adaptées. Une **montée en compétences** dans les clubs (dirigeants, éducateurs sportifs et officiels) sera nécessaire dans cette continuité, afin de pouvoir proposer des rencontres sportives nationales.*



FOUZIA SAIDI

PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SPORT POUR TOUS
(2022-2024)



- COMMENT ACCUEILLIR UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP DANS MON CLUB ?
- QUELLES ADAPTATIONS DOIS-JE PRÉVOIR ?
- EST-CE QUE MON ÉQUIPE ENCADRANTE DOIT ÊTRE FORMÉE SPÉCIFIQUEMENT ?
- COMMENT TROUVER DES FINANCEMENTS POUR SOUTENIR MON PROJET PARA-ACCUEILLANT ?
- COMMENT PUIS-JE ORGANISER DES ACTIONS EN ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ ?
- QUELS SONT LES ACTEURS QUI POURRAIENT M'AIDER DANS MES DÉMARCHES ?

Voici un extrait des questions soulevées suite à l'enquête des pratiques parasportives réalisée par la Fédération Française de Baseball et Softball auprès des clubs en 2023.



Force est de constater que certains clubs peuvent se trouver démunis pour accueillir de manière sécurisée et inclusive, tous les publics, faute de manque d'informations, d'accompagnement et de méconnaissance du handicap.

C'est pourquoi la Commission Sport Pour Tous, a souhaité compiler dans ce Guide des Parasports de la FFBS quelques éléments de réponses pour aiguiller et rassurer les clubs, ayant la volonté d'accueillir des personnes en situation de handicap.



Ce guide organisé sous **quatre rubriques** se veut intuitif pour une appropriation aisée et peu chronophage.

L'interactivité de cet outil numérique permettra d'accéder aux **informations en ligne sur notre site FFBS** et sur **les sites partenaires (CPSF, FFH, FFSA...)** pour compléter les éléments et disposer des mises à jour qui peuvent survenir dans le temps.

Accessible à tous, ce document s'adresse principalement aux dirigeants, aux chargés de développement et aux encadrants des clubs qui souhaitent diversifier et adapter leurs offres de pratiques pour accueillir un plus large public.

Aujourd'hui, nous recensons sur l'ensemble du territoire une **dizaine de clubs affiliés** à la Fédération Française de Baseball et Softball proposant des activités **ParaBaseball, ParaSoftball, et ParaBaseball5** aux personnes en situation de handicap, que ce soit en établissement spécialisé ou au sein du club sur des sections mixtes handi/valides ou entre pairs.

ALORS POURQUOI PAS VOUS ?



SOMMAIRE

(TITRES CLIQUABLES)



TPOLOGIE DE HANDICAP

COMPRENDRE LE
HANDICAP ET LE PUBLIC

1 - NOTIONS ET TERMINOLOGIES UTILISÉES DANS LE CHAMP SPORT ET HANDICAP

..... 4

2 - DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAP

..... 5

3 - ADAPTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET PÉDAGOGIQUES

..... 6



ORGANISATION DU PARASPORT DANS LES TERRITOIRES

COMPRENDRE
L'ENVIRONNEMENT

1 - LES ACTEURS DU PARASPORT EN FRANCE

..... 10

2 - LES PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS DES CLUBS

..... 11

3 - FOCUS SUR LES STRUCTURES SPÉCIALISÉES (ESMS)

..... 14



ACCUEIL DES PSH ET DÉCOUVERTE DES PRATIQUES FFBS

SE QUESTIONNER :
PHASE DÉCISIONNELLE ET
ORGANISATIONNELLE

1 - LA DÉFINITION DU PROJET D'ACCUEIL

..... 15

2 - QUELLE ORGANISATION D'ACTIVITÉS AUPRÈS DU PUBLIC PSH

..... 21

3 - QUELLES DISCIPLINES PARASPORTIVES BASEBALL, SOFTBALL ET BASEBALLS ?

..... 22



STRUCTURATION ET MISE EN PLACE DE SECTIONS HANDI-VALIDE ET/OU HANDI : RETOUR D'EXPÉRIENCES DE CLUBS

AGIR : PHASE OPÉRATIONNELLE

1 - RETOUR D'EXPÉRIENCES DE CLUBS

..... 24

LEXIQUE 25



TPOLOGIE DE HANDICAP

COMPRENDRE LE
HANDICAP ET LE PUBLIC



Il est tout à fait possible d'accueillir au sein d'un club dit "ordinaire" toute personne en situation de handicap.

Pour cela plusieurs paramètres sont à prendre en compte :

- le **type de handicap** pour proposer des activités adaptées en fonction des capacités physiques et motrices de la personne
- l'**accessibilité** des infrastructures pour un accueil et une pratique en toute sécurité
- la **compétence** et l'**appétence** de l'équipe encadrante
- l'**adaptabilité** des disciplines proposées (équipement, matériel, règlement...)

1 - NOTIONS ET TERMINOLOGIES UTILISÉES DANS LE CHAMP SPORT ET HANDICAP



"HANDICAP"

Définition d'après la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 :

« Constitue un Handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Plusieurs termes sont utilisés pour définir la pratique sportive des personnes en situation de handicap (source : CPSF).

- **PARASPORT** : désigne l'ensemble des sports pratiqués par les personnes en situation de handicap (PSH), quel que soit le niveau de la pratique, compétitive ou non, olympique ou non. Le préfixe « para » renvoie au terme « parallèle », le terme étant devenu générique et décliné suivant les disciplines, exemple : « ParaBaseball ou ParaSoftball ».
- **PARALYMPIQUE** : désigne les sports qui sont inscrits au programme des Jeux Paralympiques.
- **HANDISPORT** : utilisé pour évoquer la pratique sportive des personnes qui présentent un handicap physique ou sensoriel.

Le terme désigne également une fédération sportive – la Fédération Française Handisport (FFH) – et les nombreuses disciplines sportives qu'elle propose.

- **SPORT ADAPTÉ** : utilisé pour évoquer la pratique sportive des personnes qui présentent un handicap mental ou psychique. Le ministère chargé des Sports désigne d'ailleurs les délégations sportives attribuées dans le champ du handicap mental comme discipline « adaptée ».

Le terme désigne également une fédération sportive – la Fédération française du sport adapté (FFSA) – et les nombreuses disciplines sportives qu'elle propose.

- **STRUCTURES PARA-ACCUEILLANTES** : terme utilisé pour désigner les structures sportives qui accueillent et proposent leurs pratiques auprès des personnes en situation de handicap.



ATTENTION

Ne pas confondre le "Sport Adapté" avec les "Activités Physiques Adaptées" (APA) et le "Sport Santé".

L'objectif de l'APA est de prévenir l'apparition ou l'aggravation de maladies, d'augmenter l'autonomie et la qualité de vie des patients, voire de les réinsérer dans des activités sociales. Les bénéficiaires des APA peuvent être des personnes atteintes ou non d'un handicap (physique et/ou mental) et des personnes atteintes de pathologies, et/ou souffrant de maladies chroniques.

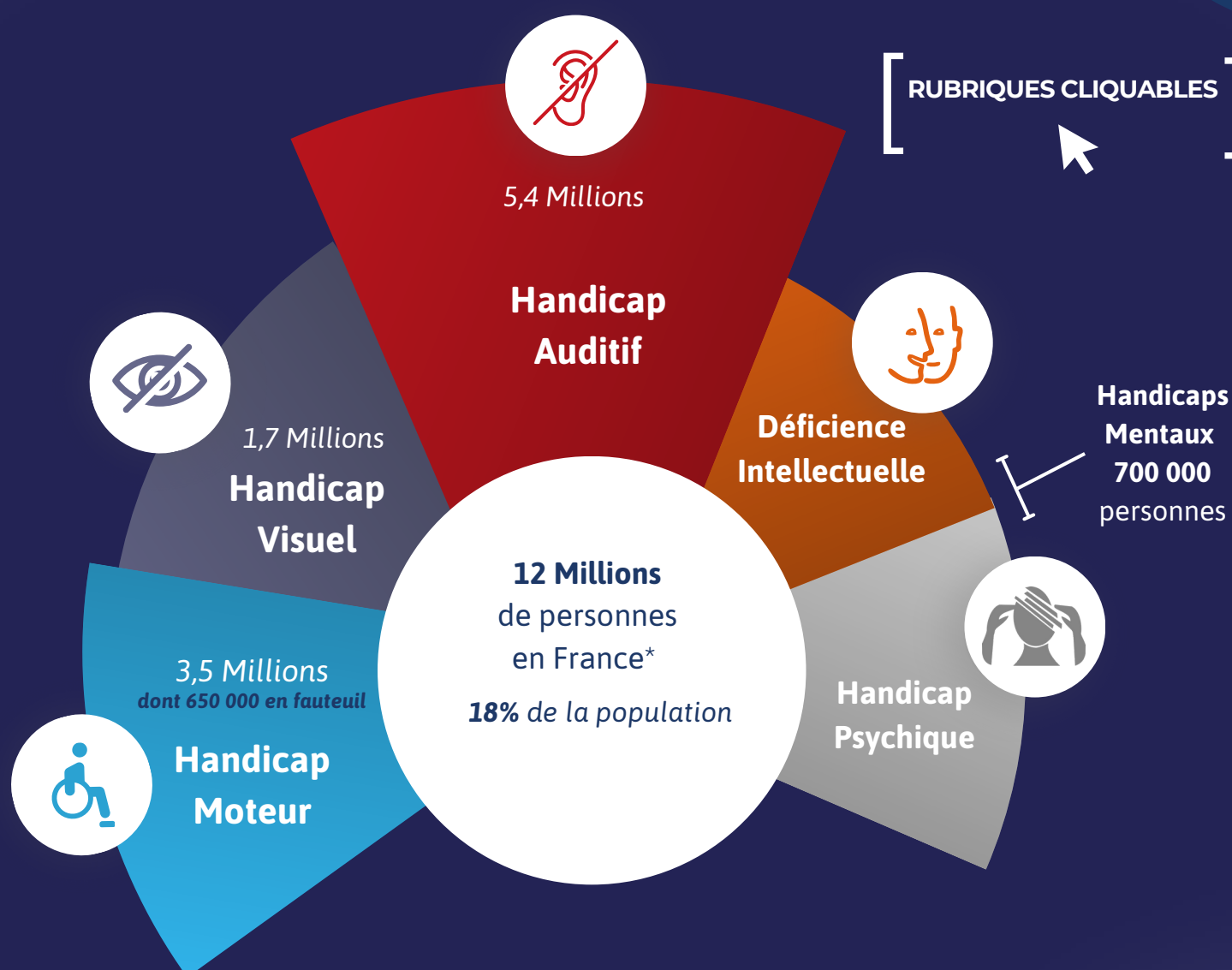
On parle de "Sport Santé Bien-être" pour les activités à des fins de prévention primaire et de "Sport sur ordonnance" pour les activités à des fins de prévention secondaire voire tertiaire.





2 - DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAP

Plusieurs classifications de typologies de handicap sont utilisées suivant les secteurs de la société. Dans le cadre de ce guide, nous retiendrons une classification en lien étroit avec le champ du parasport, soit 5 types de handicap, proposés sur le schéma ci-dessous.



80% des handicaps sont invisibles

57% des PSH présentent plusieurs déficiences "Multi-Handicap"

"Polyhandicap" cumule une déficiencia motrice et déficiencia mentale sévère



3 - ADAPTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET PÉDAGOGIQUES

Pour vous accompagner dans la prise en charge des personnes en situation de handicap au sein de vos clubs, vous pouvez vous référer aux visuels ci-dessous (non exhaustifs) qui vous permettront **d'appréhender les limitations possibles** associées aux différents types de handicap, assortis de quelques **précautions à prendre en compte** pour un accueil et un encadrement adapté.

Limitations possibles :

Se déplacer

Conserver ou changer une position

Prendre et manipuler un objet

Effectuer certains gestes/mouvements

Précautions :

Aménagement et sécurisation des installations (accessibilité : fauteuils roulants manuels ou électriques, prothèses...)

Proposer des objets simples à manipuler et à porter (hauteur)

Demander assistance à un accompagnateur

Handicap Moteur



Limitations possibles :

Percevoir les objets

Evaluer les distances

**Suivant la forme de
déficience : Vision lointaine,
proche, périphérique**



Précautions :

Compensation par l'utilisation des autres sens : l'ouïe, l'odorat, le toucher

Proposer des moyens de mémorisation, des aides mémo-techniques

Faire une visite guidée et descriptive des lieux pour l'appropriation de repères

Accentuer la communication orale (limiter l'utilisation des métaphores pour donner les consignes)

Limitations possibles :

**Communiquer avec autrui
(difficulté pour s'intégrer
dans un groupe)**

**Percevoir les sons,
les bruits de danger**

**Se concentrer (fatigue due aux
efforts de compréhension et
d'interaction)**



Précautions :

Utiliser des outils visuels (signalétique adaptée, photos, dessins), l'écrit (tableaux, carnet de notes...) pour la circulation, les consignes

Parler face à la personne, sans crier et proche d'elle

Utiliser le langage corporel



Limitations possibles :

Difficultés de conceptualisation, de réflexion, de décision et de communication

Se concentrer et mémoriser les consignes

Se situer dans l'espace et dans le temps

Précautions :

Mettre en place un système d'images ou de pictogrammes

Expliquer avec des phrases simples et des mots-clés

Faire la démonstration

Donner la possibilité de choisir entre différents niveaux d'exécution (étapes)



Limitations possibles :

S'adapter à un nouvel environnement

Communiquer avec autrui

Gérer ses émotions, dont la frustration (sautes d'humeur)

Garder la motivation, se sentir en sécurité et avoir confiance en soi

Précautions :

Se présenter à la personne et présenter le groupe : encadrants, autres pratiquants

Poser des règles et un cadre (consignes claires et fixes)

Encourager, rassurer et valoriser (bienveillance)

Eviter les remarques et commentaires négatifs





DE MANIÈRE GÉNÉRALE, IL EST RECOMMANDÉ DE :

- Discuter avec la personne pour connaître ses capacités, ses besoins et les potentielles limitations pour apporter les meilleures adaptations à sa pratique ;
- Informer en amont des conditions d'accessibilité au lieu de pratique et aux installations adjacentes : parkings, vestiaires, sanitaires, espaces de convivialité, (distribution des équipements si complexe sportif) ;
- Présenter l'environnement, le lieu de pratique, le cadre de l'activité, les encadrants et les autres pratiquants avec qui la personne sera en interaction ;
- Aménager et sécuriser les lieux ainsi que le matériel pour permettre un accueil adapté (pour tout projet de mise en accessibilité et de sécurisation des installations, se référer aux collectivités territoriales généralement propriétaires et gestionnaires des équipements sportifs) ;
- Prévoir un encadrement adapté (si besoin d'une attention particulière, l'effectif d'encadrants peut être renforcé par des éducateurs spécialisés, du personnel soignant, ou des proches-accompagnants) ;
- Adapter sa communication et rester à l'écoute. Rappelons que les éducateurs sportifs réalisent cet exercice au quotidien lors de leurs animations quelque soit le public.



ORGANISATION DU PARASPORT DANS LES TERRITOIRES

COMPRENDRE L'ENVIRONNEMENT

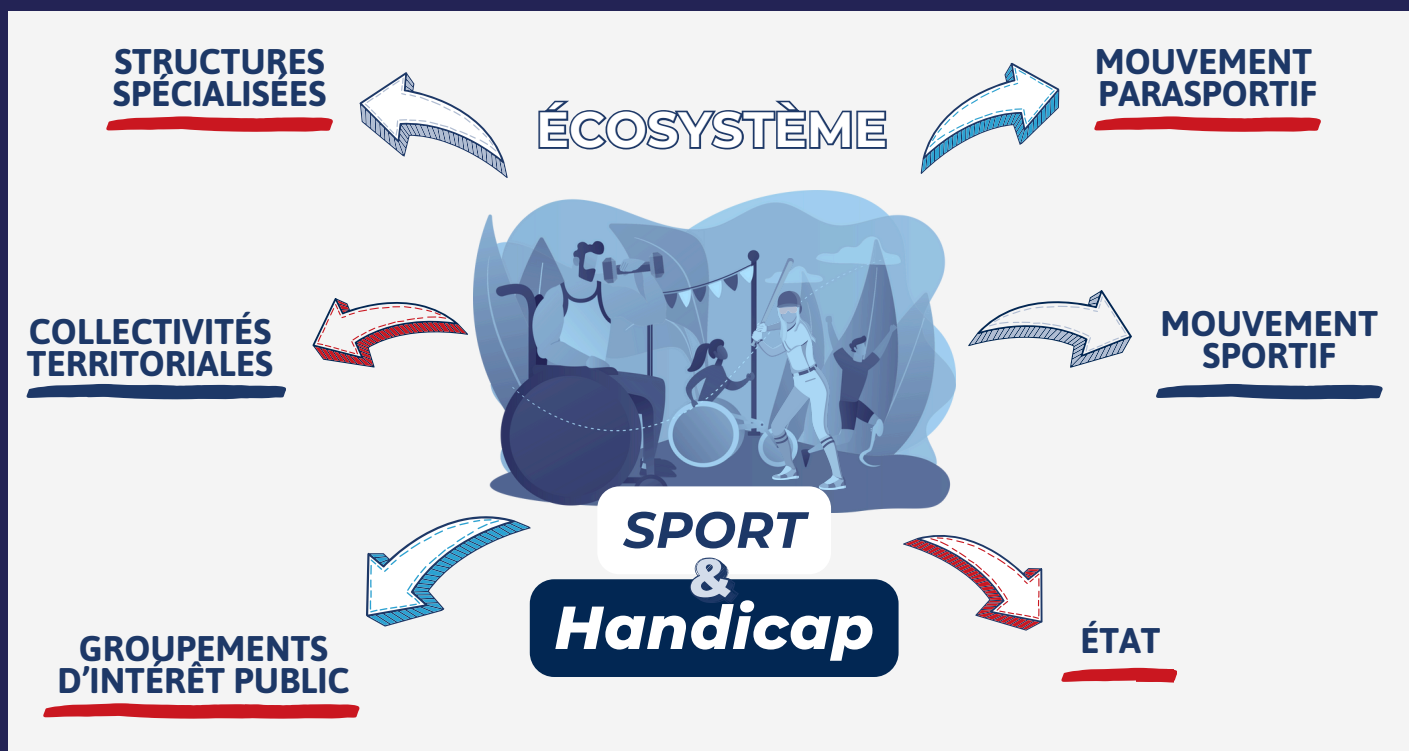


1 - LES ACTEURS DU PARASPORT EN FRANCE

Longtemps régie sur le territoire national par les fédérations “spécifiques” que sont la [Fédération Française Handisport](#) et la [Fédération Française de Sport Adapté](#), l'accueil des personnes en situation de handicap et le développement de l'offre de pratiques parasportives sont également des missions assurées par les fédérations sportives dites “homologues” ou “ordinaires”.

Le schéma ci-dessous vous propose une vision globale des principaux acteurs évoluant au sein de [l'écosystème du “Sport et Handicap”](#) à différentes échelles.

[TITRES CLIQUABLES]





2 - LES PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS DES CLUBS



Il faut garder en tête que chaque territoire dispose d'une **organisation** et d'un **fonctionnement** qui lui est **propre** et qui **peut varier selon ses caractéristiques locales** (spécificités démographiques, topographiques, politiques locales...).

Voici les principaux acteurs territoriaux pour vous aider dans vos démarches, répertoriés selon leur champ d'intervention.

**SERVICES DÉCONCENTRÉS
DU MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE ET DE LA
VIE ASSOCIATIVE (MSJVA)**

**Services Départementaux à la Jeunesse à
l'Engagement et aux Sports (SDJES)**

**Délégations Régionales Académiques à la
Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)**

**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Gestionnaires des subventions publiques et appels à projets nationaux/territoriaux ([ANS Projets Sportifs Territoriaux \(PST\)](#), [ANS Equipements](#), FDVA, [Impact 2024](#), Dispositif Pass'sport...)
- Accompagnement dans le montage de projets mutualisés sur le territoire
- Facilitateur pour la mise en réseau territoriale
- Relais d'informations : ressources [Conférences régionales du sport](#) (états des lieux par région), formations territoriales...



"HANDIGUIDE"

HandiGuide des sports, créé en 2006 à l'initiative du ministère des Sports, est une plateforme numérique **référencant les structures sportives qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des pratiquants sportifs en situation de handicap**.

Cet outil sous forme d'annuaire numérique permet de porter à la connaissance des personnes handicapées l'offre de pratique sportive qui leur est dédiée en fonction des possibilités d'accueil dans l'environnement sportif à proximité de leur lieu de résidence.

Depuis 2023, toute structure souhaitant bénéficier des dispositifs de financement PSF et PST ont l'obligation de se référencer sur cette plateforme.

**CENTRE D'EXPERTISE DU
SPORT ET DU HANDICAP
(CESH)**



- Centre de ressources national du sport et handicap
- Gestion de l'outil de promotion et de visibilité des structures para-accueillantes = **Handiguide des sports**



**COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :
COMMUNES / EPCI /
DÉPARTEMENTS / RÉGIONS**

- Gestionnaires des subventions (fonctionnement des associations sportives, aides aux projets spécifiques, aides à l'achat de petit équipement et matériel spécifique)
- Gestionnaires des équipements sportifs (aménagement du territoire, mise en conformité...)
- Accompagnement sur les dispositifs locaux
- Organiseurs d'événements promotionnels

**MOUVEMENT SPORTIF
PARALYMPIQUE**

**Comité Paralympique et Sportif
Français (CPSF)**

et ses référents paralympiques



• Référents privilégiés dans le champ du parasport :

- Accompagnement sur les dispositifs nationaux/locaux
- Relais d'informations

→ **Référents paralympiques
en région (lien cliquable)**

• Gestionnaires et financeurs des dispositifs d'accompagnement ci-dessous :

→ **Club Inclusif
(lien cliquable)**

- Dispositif local d'accompagnement des Clubs
- Programme de sensibilisation gratuit

→ **ESMS & CLUBS
(lien cliquable)**

- Dispositif de rapprochement entre les clubs et les ESMS
- Programme de financement

• Organiseurs d'événements promotionnels

**MOUVEMENT SPORTIF
OLYMPIQUE**

**Comité National Olympique et Sportif
Français (CNOSF)**

**Comités Régionaux et Départementaux
Olympiques et Sportifs**



• Organiseurs d'événements de "sport partagé"

• Relais d'informations

• Facilitateurs pour la mise en réseau



MOUVEMENT SPORTIF FÉDÉRAL



Fédérations sportives spécifiques



Fédération Française
Handisport



Fédération Française
de Sport Adapté

(et leurs structures
régionales/départementales)

- Expertises dans le champ du Handisport (FFH) et du Sport Adapté (FFSA)
- Relais d'informations
- Organismes d'activités sur le territoire (clubs Handisport et clubs Sport Adapté)
- Organismes de formations dédiées aux spécificités du sport et du Handicap



Fédérations homologues



Fédération Française de
Baseball et Softball



Ligues / Comités
Départementaux

- Organismes d'événements promotionnels de sport partagé
- Relais d'informations
- Facilitateurs pour la mise en réseau
- FFBS (Commission Sport Pour Tous) = Structuration et développement du volet "Sport et Handicap" au niveau national
- FFBS (Commission de répartition des fonds) = gestionnaire de la campagne annuelle de subvention « Projets Sportifs Fédéraux » (thématique sport et handicap)



ATTENTION

Obligation pour les structures porteuses de projet « sport et handicap » sur le PSF de se déclarer en tant que structures para accueillantes sur la plateforme **Handiguide**.

HANDIGUIDE



PARTENAIRES PRIVÉS : ORGANISMES SPÉCIALISÉS / FONDACTIONS / SPONSORS / MÉCÈNES

- Financeurs de projets
- Organismes d'événements promotionnels

Mobiliser un réseau d'acteurs variés permet de créer des synergies et des opportunités de partenariats, pour ainsi mutualiser les ressources disponibles et nécessaires au bon fonctionnement d'une action pérenne.





3 - FOCUS SUR LES STRUCTURES SPÉCIALISÉES (ESMS)

En fonction de ses besoins, évalués par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH), l'enfant/l'adolescent ou l'adulte en situation de handicap peut bénéficier d'un accompagnement ou d'un hébergement dans un **établissement ou un service médico-social (ESMS)**.

En 2022, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dénombrait plus de 520 000 personnes en situation de handicap prises en charge par les 20 000 ESMS répartis sur le territoire.

	Type de structures	Principales structures
Public Enfants/Adolescents (-20 ans)	Établissements	Institut médico-éducatif (IME) Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) Institut d'éducation motrice (IEM) Dispositif intégré thérapeutique, éducatif et pédagogique (DITEP) Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) Institut national des jeunes aveugles (INJA)
	Services	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
Public Adultes (+20 ans)	Établissements	Foyer de vie Foyer d'hébergement Foyer d'accueil médicalisé (FAM) Maison d'accueil spécialisée (MAS) Établissement et service d'aide par le travail (ESAT)
	Services	Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (SAMSAH)

*liste ESMS non-exhaustive



ACCUEIL DES PSH ET DÉCOUVERTE DES PRATIQUES FFBS

SE QUESTIONNER :
PHASE DÉCISIONNELLE ET
ORGANISATIONNELLE



1 - LA DÉFINITION DU PROJET D'ACCUEIL

MA STRUCTURE EST-ELLE EN CAPACITÉ D'ACCUEILLIR UNE/DES PERSONNE(S) EN SITUATION DE HANDICAP ?

Bien souvent, les responsables de clubs imaginent que l'ouverture de leur offre de pratique vers les personnes en situation de handicap est un projet périlleux. Rassurez-vous, nul besoin d'être un expert en matière de handicap, il suffit généralement d'une préparation du projet, partagée avec les parties prenantes (équipes dirigeantes/encadrantes, partenaires locaux) pour être prêt à accueillir tout type de public.

Voici quelques points d'attention qui pourront vous aider dans votre réflexion et vous permettront de concrétiser votre projet de club.



ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Un équipement sportif est considéré comme accessible s'il permet aux personnes en situation de handicap de circuler en continu, d'accéder aux locaux, d'utiliser les équipements, de se repérer (signalétique), de communiquer et de bénéficier de l'ensemble des prestations disponibles.

Il est toutefois possible de commencer à accueillir du public en situation de handicap en imaginant des solutions transitoires. Il convient également de se renseigner auprès de la mairie et du maître d'ouvrage pour déclencher une mise en accessibilité.

ÉVALUEZ L'ACCESSIBILITÉ
DE VOS ÉQUIPEMENTS

ICI



La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit que les dispositions architecturales des établissements recevant du public doivent être accessibles à tous, quel que soit le type de handicap physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.



PETIT ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL DE JEU

Comme pour tous les publics accueillis, l'activité et les outils utilisés seront à adapter en fonction des capacités physiques et motrices des sportifs.ves.

Pour le matériel de jeu, il est nécessaire d'utiliser des équipements adaptés au type de handicap permettant la manipulation des objets.

Certaines disciplines Handisport comme le Blind Baseball et le Softball Fauteuil, demandent du matériel de jeu spécifique (ex : balles à grelots, battes de tailles spécifiques, grosses balles...), du matériel individuel adapté à la pratique sportive (ex : fauteuil roulant), et un traçage de terrain spécifique (ex : délimitation du terrain de Blind Baseball).

Toutes ces informations sont disponibles sur les documentations techniques dédiées. 

Pour les disciplines de Sport adapté, le matériel de jeu, le matériel individuel et le traçage du terrain seront à adapter en fonction des individualités et des besoins du groupe qui évolue sur l'activité.

Quelque soit l'adaptation proposée et le public visé, le but recherché dans l'encadrement des activités est d'offrir une pratique sportive accessible, sécurisée et divertissante.



ENCADREMENT ET FORMATIONS DÉDIÉES

QUI PEUT ENCADRER ?

Le cadre réglementaire concernant les obligations des éducateurs sportifs professionnels et éducateurs sportifs bénévoles ne prévoit pas de spécificité pour l'encadrement de personnes en situation de handicap.



CLAUSE GÉNÉRALE DE SÉCURITÉ :

En tant que responsable de la structure, vous devez mettre en œuvre l'ensemble des moyens afin d'assurer la sécurité des pratiquants y compris dans la **vérification des compétences de votre éducateur à encadrer un public particulier.**



ÉDUCATEUR SPORTIF

BÉNÉVOLE



Pas de qualification requise sauf cas particuliers :

- Disciplines à environnement spécifique (art R 212-7 du code du sport)
- Règlement spécifique de la fédération sportive qui prévoit une obligation de qualification pour l'encadrement bénévole

ÉDUCATEUR SPORTIF

PROFESSIONNEL



Doit être titulaire d'une carte professionnelle d'éducateur sportif à jour et d'une qualification pour enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive contre rémunération. (exemples : CQP, DEJEPS...)

Les prérogatives d'encadrement de la personne sont inscrites sur la carte professionnelle. (cf. [site EAPS](#))



L'**Institut National de Formation Baseball Softball (INFBS)** se tient à votre écoute pour vous informer sur les sujets en lien avec la formation et la professionnalisation des encadrants sportifs.



DIRIGEANTS, ENCADRANTS, COMPLÉTEZ VOS COMPÉTENCES PAR DES JOURNÉES DE SENSIBILISATION ET DES MODULES DE FORMATIONS SPÉCIFIQUES :

- SDJES/DRAJES : Journées de sensibilisation (suivant les territoires)
- Formation Fédération Française Handisport : [Guide des formations](#)
- Formation Fédération Française de Sport Adapté : [Calendrier AQSA/AESA | Trans'Formation](#)
- CPSF : [Club inclusif](#)
- Fédération Française de Baseball et de Softball (INFBS) : Module spécifique dans CQP/DEJEPS
- CREPS : RS5016 - [Certificat Complémentaire "Accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap" - France Compétences](#)



LES AIDES FINANCIÈRES

Achat de matériel spécifique, soutien à la mise en place de séances en ESMS, soutien au développement de projet para-accueillant [...] quelque soit votre projet Parasportif, retrouvez l'outil de recherche de solutions de financements réalisé par le CPSF : **Financement de projets sportifs**.



DÉCLARATION FÉDÉRALE (AFFILIATION DU CLUB / PRISES DE LICENCES)

**POURQUOI
S'AFFILIER ET
À QUELLE(S)
FÉDÉRATION(S) ?**

L'AFFILIATION

Si vous souhaitez accueillir et licencier des personnes en situation de handicap dans votre club vous devez être affilié à une fédération pour les disciplines en lien avec votre activité. Il est également possible d'opter pour la double affiliation.



AFFILIATION FFBS

Disciplines : Handisport et/ou Sport Adapté

Avantages : pas de coût d'affiliation supplémentaire si déjà affilié FFBS, bénéficier de soutien, pouvoir participer aux compétitions et rencontres sportives FFBS



AFFILIATION FFH

Disciplines : Handisport

Avantages : permet d'intégrer le réseau Handisport, bénéficier de soutien, pouvoir participer aux compétitions et rencontres sportives FFH



AFFILIATION FFSA

Disciplines : Sport Adapté

Avantages : permet d'intégrer le réseau sport adapté, bénéficier de soutien, pouvoir participer aux compétitions et rencontres sportives FFSA



Une personne en situation de handicap peut avoir une double licence, une dans une fédération spécifique et une dans une fédération ordinaire. Des aides à la prise de licence existent avec le dispositif Pass'Sport (PSH de -30 ans) et via différents organismes sociaux (MDPH, CAF...).

Il n'y a pas d'obligation de prise de licence lorsque vous intervenez sur le public en ESMS mais il est possible d'opter pour des cartes/pass découvertes, pour valoriser vos actions auprès du public PSH et votre effectif.



LA LICENCE

Permet au pratiquant de participer aux activités organisées par la fédération et de bénéficier d'une couverture d'assurance (si un accident surviendrait lors de la pratique). L'adhésion (cotisation) au club couvre la licence fédérale et la participation au fonctionnement du club.



ATTENTION

Veiller à la **conformité aux obligations RGPD** relatives à la protection des données personnelles lors de la collecte des informations des licenciés.

(cf. : conseils de la CNIL concernant les données de santé pour le recueil d'informations de personnes en situation de handicap)

✉ rgpd@ffbs.fr



TYPES DE LICENCES DÉLIVRÉES PAR LA FFBS

LICENCES COMPÉTITION

Baseball
Softball
Baseball5

**Handicap
Sport Adapté**



Permet de prendre part aux compétitions officielles organisées par la FFBS et délivrant un titre ou classement officiel de la Fédération
Exemples : championnats et Opens nationaux, régionaux, tournois labellisés.

LICENCES LOISIR

Baseball
Softball

**Handicap
Sport Adapté**



Permet de prendre part aux pratiques ne délivrant pas de titre ou classement fédéral
Exemples : rencontres amicales, tournois non labellisés, initiations...

PLUS
D'INFORMATIONS

ICI





DE MANIÈRE GÉNÉRALE, IL EST RECOMMANDÉ DE :

- S'assurer de la pertinence des projets d'ouvertures d'offres à destination des PSH en fonction de la demande (recenser les besoins sur le territoire ou s'adresser au CPSF qui peut aiguiller sur cette démarche d'état des lieux) ;
- Identifier ses besoins et sa capacité d'accueil (démarches administratives, conformité des locaux, possibilités de moduler ou d'ajouter des créneaux en fonction des séances proposées...) ;
- Prévoir un encadrement adapté (si besoin d'une attention particulière, l'effectif d'encadrants peut être renforcé par des éducateurs spécialisés, personnel soignant, ou proches-accompagnants) ;
- Solliciter son réseau pour être accompagné et bénéficier de dispositifs spécifiques (mutualisation de matérielle, aide financière, mise en relation avec des établissements spécialisés...) ;
- Informer et sensibiliser les dirigeants, les encadrants et les adhérents de la venue de nouveaux publics.



2 - QUELLE ORGANISATION D'ACTIVITÉS AUPRÈS DU PUBLIC PSH ?

Possibilité de proposer différents formats de pratiques parasportives en fonction des projets du club :



INTÉGRATION AUX SÉANCES EXISTANTES AVEC DES PERSONNES VALIDES :

Format : Pratique sportive "en inclusion" ou "en mixité"

= accueil d'une personne individuellement sur le club en fonction de la demande (pratique compétitive ou loisir suivant le degré de limitation de la PSH).

@ CLUB DES VIPÈRES DE VALENCIENNES



CRÉATION DE SÉANCES DÉDIÉES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Format : Pratique sportive "entre pairs"

= regroupe plusieurs personnes en situation de handicap sur la même activité (voir les systèmes de classifications).

@ CLUB POL-HAUTE VIENNE



CRÉATION DE SÉANCES POUR DES ACTIVITÉS EN ESMS :

Format : Pratique sportive "entre pairs"

= organisation de cycles d'activités adaptées sur-mesure (possibilité d'intégrer ponctuellement des personnes valides sur des moments identifiés en mixité).

@ CLUB DES RENARDS DE LA VALLÉE DU CAPEAU

La partie suivante sur les retours d'expériences des clubs vous permettra d'appréhender les différents types d'organisations possibles et de trouver le(s) modèle(s) qui correspond(ent) le mieux à votre club.



3 - QUELLES DISCIPLINES PARASPORTIVES BASEBALL, SOFTBALL ET BASEBALL5 ?

Selon l'enquête réalisée par la FFBS auprès des clubs en 2023, une quinzaine d'offres Parasportives ont été recensées sur le territoire national. Ces clubs interviennent majoritairement auprès des usagers des ESMS (IME, ESAT), et/ou proposent une offre d'activité adaptée dérivées du Baseball, du Softball et du Baseball5, au sein du club sur des sections mixtes ou spécifiques, tandis qu'un nombre restreint de clubs proposent l'activité Blind Baseball pour les personnes en situation de handicap visuel.

HANDISPORT : QUELQUES OFFRES STRUCTURÉES



HANDICAP MOTEUR



SOFTBALL FAUTEUIL



Tournoi de Softball fauteuil au Japon - @WBSC

(Wheelchair Softball ; plusieurs initiatives recensées à travers le monde : USA, Australie, Canada, Japon et en Europe : Belgique, Pays-Bas...)

Seules des actions de promotion et d'initiation sont aujourd'hui réalisées en France par des clubs.



DÉFICIENCE VISUELLE



BLIND BASEBALL



(B4B ; plusieurs initiatives recensées à travers le monde : USA, Chine, Cuba, Pakistan, et en Europe : France, Italie, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Hollande, Hongrie...)

La FFBS en partenariat avec l'Association Blind Baseball France (ABBF), œuvre pour la promotion et au développement de cette discipline sur le territoire national.

En 2023, la France participe à l'édition inaugurale du Championnat d'Europe de Blind Baseball (WBSC Europe) organisé en Italie.



La France représentée au 1er Championnat d'Europe de Blind Baseball en 2023 - @WBSC



DÉFICIENCE AUDITIVE



DEAF BASEBALL/SOFTBALL



(quelques initiatives recensées à travers le monde : USA et Asie)



SPORT ADAPTÉ : DES INITIATIVES À STRUCTURER



HANDICAPS MENTAUX
(DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET HANDICAP PSYCHIQUE)



ADAPTATION DES DISCIPLINES BASEBALL, SOFTBALL ET BASEBALL5

Exemple du G-Baseball :

Plusieurs initiatives recensées en Europe : Hollande, Belgique. Des projets sont actuellement en travaux au niveau international (protocole d'accord entre la WBSC et la Fédération Internationale VIRTUS pour le développement de la pratique du Baseball/Softball/Baseball5 par les athlètes en situation de handicap mental).

Quelques clubs français proposent déjà des adaptations sur des pratiques Baseball, Softball et Baseball5 pour les personnes en situation de handicap mental. **Le souhait de la fédération à travers la Commission Sport Pour Tous, est d'harmoniser les pratiques adaptées déjà existantes dans les clubs pour ainsi poursuivre le développement de nos pratiques parasportives** au sein des territoires et proposer une structuration de ces offres.



Les Huskies de Rouen



Les Bandits de Nogent-sur-Marne



Les Vipères de Valenciennes



POL Haute Vienne



STRUCTURATION ET MISE EN PLACE DE SECTIONS HANDI-VALIDE ET/OU HANDI : RETOUR D'EXPÉRIENCES DE CLUBS

AGIR : PHASE OPÉRATIONNELLE

[RETOUR SOMMAIRE](#)



VOUS AUSSI, PARTAGEZ NOUS VOS EXPÉRIENCES



STRUCTURATION ET MISE EN PLACE DE SECTIONS HANDI-VALIDE ET/OU HANDI



EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES, DES CLUBS SE SONT PRÊTÉS AU JEU DU PARTAGE D'EXPÉRIENCES



Axel AMOROS

Savigny-sur-Orge

"Vous n'êtes pas seuls... Les structures ont des éducateurs spécialisés qui connaissent le groupe et vous accompagnent lors des séances"



Vincent BIDAUT

Vallée du Gapeau

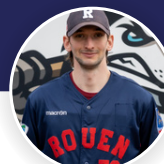
"Il est certain que ces activités nous permettent de réaliser des actions citoyennes auprès de ce public. Faites comme eux... Soyez curieux !"



Jean-Marie BOULAY

POL Haute Vienne

"N'ayez pas peur, formez vous, prenez du temps, c'est que du bonheur pour vous comme pour vos licenciés"



Robin PROUET

Rouen

"Bien se préparer en amont est la clé d'un projet d'accueil de PSH réussi. Quand on se lance, il ne faut pas avoir peur d'aller plus loin au fur et à mesure des séances..."



David SENECA

Valenciennes

"L'intégration des PSH au sein du club en tant que licenciés permet d'enrichir la vie de notre association et véhicule une image positive du club auprès de nos adhérents et partenaires"



LEXIQUE

DES SIGLES ET ACRONYMES

ABBF	Association Blind Baseball France
ADF	Assemblée des Départements de France
AMF	Association des Maires de France
ANDES	Association Nationale des Élus en charge du Sport
ANS	Agence Nationale du Sport
APA	Activité Physique Adaptée
APAJH	Association pour Adultes et Jeunes Handicapés
APF	Association des Paralysés de France
APS	Activité Physique et Sportive
AQSA/AESA	Attestation de Qualification Sport Adapté
ARS	Agence Régionale de Santé
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CDH	Comité Départemental Handisport
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CDSA	Comité Départemental Sport Adapté
CESH	Centre d'Expertise Sport Handicaps
CIO	Comité International Olympique
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CNOSF	Comité National Olympique et Sportif Français
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CPSF	Comité Paralympique et Sportif Français
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
CROS	Comité Régional Olympique et Sportif
CTOS	Comité Territorial Olympique et Sportif
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DEJEPS	Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
DITEP	Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
DRAJES	Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
DRETS	Direction Régionale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EREA	Établissement Régional d'Enseignement Adapté
ESMS	Établissement ou Service social ou Médico-social
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FDVA	Fonds pour le Développement de la Vie Associative
FFBS	Fédération Française Baseball et Softball
FFH	Fédération Française Handisport
FFSA	Fédération Française Sport Adapté
IEM	Institut d'Éducation Motrice
IME	Institut Médico-Éducatif
INFBS	Institut National de Formation Baseball Softball
INJA	Institut National des Jeunes Aveugles
IPC	Comité International Paralympique
ITEP	Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
MSJVA	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative
MSA	Ministère de la Santé et de l'Accès aux soins
PSF	Projet Sportif Fédéral
PSH	Personne en Situation de Handicap
PST	Projet Sportif Territorial
RGPD	Règlement Général de Protection des Données
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SDJES	Service Départemental à la jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
SESSAD	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
TSA	Trouble du Spectre de l'Autisme
WBSC	Confédération Mondiale de Baseball et Softball

REMERCIEMENTS

AUX CONTRIBUTEURS



- L'équipe du CPSF pour l'accompagnement, le partage et la relecture du Guide, dont Chloé TRAISNEL, Responsable des projets de développement, ainsi que l'équipe des référents paralympiques en territoire



- L'ensemble des membres de la **Commission Sport Pour Tous**, dont Fouzia SAIDI et Jean-Marie BOULAY
- Les clubs participants aux retours d'expériences : David SENEAL des Vipères de Valenciennes (59), Jean-Marie BOULAY du POL Baseball Haute Vienne (87), Axel AMOROS des Lions de Savigny-sur-Orge (91), Vincent BIDAUT des Renards de la Vallée du Gapeau (83) et Robin PROUET des Huskies de Rouen (76)



- **Direction Technique Nationale** : Stephen LESFARGUES (DTN, Référent Commission Sport Pour Tous), Charline GARTNER (Référente Commission Sport Pour Tous), Aina RAJOHNSON (Responsable INFBS)
- Pauline JOUVENEL (Responsable communication) pour la mise en forme et création graphique

Enfin, un grand **merci aux acteurs de terrain, bénévoles et employés, sans oublier la participation des membres élus dirigeants des comités et des ligues** répartis sur le territoire pour leur investissement et leur implication dans l'accueil du public et la mise en œuvre d'actions pour le développement de **nos activités pour TOUS**.





Fédération Française de Baseball et Softball
Guide Parasports FFBS
Publication Décembre 2024



☎ 01 44 68 89 30

✉ parasports@ffbs.fr

